



PROJET PÉDAGOGIQUE

2020

Accueil de loisirs ados Gibau'bouge

L'accueil de loisirs ados a ouvert ses premières places en septembre 2012. Aujourd'hui, l'accueil de loisirs dispose de 24 places les mercredis et 24 places durant les vacances (12 semaines d'ouverture : automne, hiver, printemps, 6 semaines l'été).

L'animatrice jeunesse assure une permanence au collège Ferdinand Clovis Pin les mardis et jeudis midi, ainsi qu'au lycée Camille Guérin les vendredis midi. Elle accompagne les différents projets des jeunes (séjours, stages, actions d'autofinancement...).

L'association s'engage à partager les places au plus grand nombre de familles, à travers un modèle d'inscription le plus équitable possible et en favorise l'accès grâce à une tarification adaptée aux ressources familiales.

NOS PARTENAIRES :



PROJET ÉDUCATIF

LE PROJET EDUCATIF DE L'ASSOCIATION D'ANIMATION ET DE GESTION DE LA MAISON DE LA GIBAUDERIE

Le projet éducatif reprend les finalités de l'association inscrites dans le projet d'animation globale.

En préambule, nous souhaitons rappeler les principes de départ suivants :

- Considérer l'enfant comme une personne
- Respecter le rythme des besoins de chaque étape de la vie
- Agir en co-éducateur avec l'entourage éducatif de l'enfant
- Veiller à toujours garder la notion de plaisir.

Favoriser l'apprentissage de la vie collective par :

- Le respect des règles de vie
- L'apprentissage du partage et de la solidarité
- Le respect des différences de chacun
- Le respect du principe de laïcité
- Les rencontres et liens intergénérationnels
- Le renforcement de l'estime de soi

Favoriser la citoyenneté par :

- La participation des mineurs à la co-construction de leur temps de loisirs et à la vie de quartier
- L'accompagnement de futurs acteurs de la vie de la Cité
- La mise en place de méthodes démocratiques de prise de décisions
- La sensibilisation au respect de l'environnement

Favoriser l'enrichissement culturel par :

- La prise en compte et le partage des richesses culturelles de chacun
- L'accès aux savoirs et savoirs faire dans un esprit de rencontre
- Le développement de l'esprit critique

Rendre accessible les accueils de mineurs par :

- Une politique tarifaire adaptée
- L'accueil des jeunes en situation de handicap
- La répartition équitable des places, en cas de demande supérieure au nombre de places
- Des actions hors les murs, en allant vers de nouveaux publics sur le quartier

PROJET PÉDAGOGIQUE

LES OBJECTIFS DE L'ACCUEIL DE LOISIRS ADOS

1. Participer à la vie de l'accueil de loisirs et s'émanciper dans ses loisirs

1.1 Accompagner le jeune en tant que citoyen

En favorisant la participation des jeunes

- Les jeunes construisent leurs temps de loisirs avec l'équipe d'animation : plannings des mercredis, des vacances, des week-ends, séjours.
- Ils participent parfois à la tenue d'un budget à respecter.
- L'affichage d'un calendrier annuel permet de noter et de visualiser les dates ou évènements importants (y compris les anniversaires).
- Les jeunes mettent en place des actions d'autofinancement, par exemple : chantier jeunes, vente sur un marché de Noël, emballage de papier cadeau, buvette, nettoyage de voitures...
- Les jeunes disposent d'un classeur d'activités, permettant un choix autonome, celui-ci peut être complété par les jeunes. Ils disposent également d'un classeur recettes et d'un classeur sorties.
- Les jeunes ont réalisé une bibliothèque roulante afin que les enfants et jeunes accueillis puissent disposer des manuels de ressources pédagogiques.

En proposant des méthodes démocratiques de prise de décision

- Seront proposés des temps d'échanges, de débat d'idées autour de sujets de société choisis par les jeunes. Ceci afin de privilégier les échanges et l'écoute au sein du groupe.
- L'équipe d'animation proposera des méthodes de concertation et de décision en groupe afin de se mettre d'accord collectivement.

En accompagnement des futurs acteurs du quartier

- Les jeunes organiseront des temps où ils iront à la rencontre d'autres jeunes sur le quartier avec l'animatrice, afin de donner des informations sur leur maison de quartier.
- Les jeunes participent aux différents évènements de quartier (fête, carnaval...). Ils tiennent des buvettes lors des spectacles.
- Les jeunes de + de 15 ans peuvent participer à des chantiers en partenariat avec Ekidom, ils y apprennent différentes techniques et participent à l'embellissement de leur quartier. Ils peuvent participer au réseau jeunes départemental de fédération des centres sociaux.
- A partir de 16 ans, ils peuvent participer au dispositif DAV (découverte de l'animation volontaire) afin de découvrir le métier d'animateur.

En respectant l'environnement

- Les ateliers cuisine privilégieront les produits de saison et locaux. Les jeunes iront au marché, ils disposeront d'un calendrier des fruits et légumes de saison.
- Lors des pique-niques et repas apportés par les jeunes, les animatrices sensibiliseront les jeunes à apporter un repas cuisiné et non un sandwich emballé.
- Il sera proposé une visite au centre de tri et des activités sur la dégradation et durée des déchets. Le tri des déchets sera fait dans le cadre de l'accueil de loisirs.
- Des sorties nature seront proposées autour de la découverte et de la protection de l'environnement (ex : marais poitevins, étangs de la Brenne, sensibilisation à la pollution marine...).

1.2 Favoriser l'enrichissement collectif et individuel

En prenant en compte les savoirs et en les valorisant

- Un tableau « post it » des savoirs des jeunes sera mis en place, afin de mettre en avant les compétences que l'on souhaite partager.
- L'équipe d'animation pourra faire appel aux compétences spécifiques des jeunes et de leurs familles, afin de proposer des temps d'activités « échanges de compétences », supervisés par l'animatrice.

En accédant à différents savoirs

- L'équipe d'animation sera force de proposition en concertation avec les jeunes, afin de proposer des : stages, projets, visites culturelles, découvertes de nouveaux lieux, de nouveaux sports, de nouvelles pratiques culinaires.
- Un accès à internet est proposé afin de favoriser la recherche d'activités et ainsi échanger avec le groupe et l'équipe d'animation. Les jeunes créent ainsi une base de données d'activités et d'informations utiles, accessible à tous.
- Les sorties les week-ends sont également des temps propices à la découverte.

En développant son esprit critique

- A la fin de l'activité ou de la journée, les jeunes pourront s'exprimer sur ce qui leur a plu ou déplu, ils pourront émettre des idées d'amélioration pour les prochaines fois.
- S'ouvrir vers l'extérieur, aller à la rencontre d'autres publics, permettent l'ouverture d'esprit.
- L'équipe d'animation proposera des débats face à des sujets de société qui préoccupent les jeunes.

2. Savoir vivre ensemble et savoir être pour vivre ensemble

2.1 Accepter les règles de vie en collectivité

En définissant ces règles avec les jeunes

- Chaque début de semaine de vacances ou de trimestre, les règles de vie en collectivité sont établies avec les jeunes.
- Afin d'assurer de bonnes conditions d'accueil, les jeunes respecteront les autres groupes et le personnel travaillant dans les locaux.
- L'équipe d'animation veillera à ce que les lieux restent propres afin que cela reste agréable pour tous.

En respectant les différences

- Les jeunes en situation de handicap peuvent être accueillis sur l'accueil de loisirs. Afin de préparer son arrivée, un protocole d'accueil personnalisé est construit avec la famille et le personnel éducatif. Toute l'équipe est sensibilisée et s'attachera à proposer un accueil le plus qualitatif possible pour le jeune.
- L'équipe d'animation sensibilisera les jeunes afin d'apprendre à connaître les différences de chacun et ainsi pouvoir en parler plus facilement.
- Des échanges réguliers avec l'IEM et l'IME permettent aux jeunes de passer du temps et de tisser des liens avec d'autres jeunes en situation de handicap.
- Des stages handisports peuvent être proposés.
- Les jeunes peuvent mettre en place des actions de solidarité : récolter des produits de 1^{ère} nécessité (croix rouge, banque alimentaire, Emmaüs, SPA...).

En proposant des méthodes de gestion des conflits

- En cas de conflits entre jeunes, les animatrices auront une gestion bienveillante de la situation, en privilégiant l'écoute et la recherche de réparation par les jeunes.
- Certains jeunes pourront, s'ils le souhaitent, apprendre à gérer des petits conflits (médiation par les pairs).

2.2 Entretenir les rencontres et liens intergénérationnels

En mettant en place des activités partagées

- Des rencontres avec d'autres secteurs jeunes seront organisées.
- Des demi-journées et des journées « deviens animateur » avec les maternels, seront proposées tout au long de l'année.
- Des échanges et des rencontres seront programmées avec l'Ehpad, l'IEM, l'IME.

2.3 S'affirmer individuellement et avoir confiance en soi

- En début d'accueil, un temps « quoi de neuf ? » sera proposé, afin que chacun puisse partager ce dont il a envie (son humeur, l'actualité, une idée, etc...).
- Les jeunes s'occuperont des réservations téléphoniques pour les activités, accompagnés de l'animatrice.
- Les jeunes pourront mener des temps d'animation en direction d'autres publics.
- Les jeunes apprendront à s'écouter les uns et les autres et ainsi prendre en compte l'opinion et les envies de chacun.
- Les jeunes pourront échanger sur leur culture, afin d'échanger sur ce qui leur est propre. (Pays, tradition, coutumes...).

PROJET PÉDAGOGIQUE

LE FONCTIONNEMENT DE L'ACCUEIL DE LOISIRS ADOS

Le fonctionnement de l'accueil de loisirs ados répond aux besoins et au rythme des jeunes.

1. Horaires d'accueil

1.1 Les mercredis après-midi :

- L'accueil de loisirs est ouvert de 13h à 18h, le jeune peut venir entre 13h et 14h pour un début d'activité à 14h.
- Les jeunes viennent seul du collège et les CM2 sont pris en charge par l'équipe d'animation élémentaire, jusqu'à la Maison de la Gibauderie.

1.2 Les vacances scolaires :

- L'accueil de loisirs est ouvert de 8h30 à 18h00 (sauf exception lors des soirées à 22h).
- L'accueil du matin se fait entre 8h30 et 9h30, de manière exceptionnel le jeune peut être accueilli de 8h à 8h30 sur l'accueil de loisirs élémentaire si la famille ne peut pas faire autrement.
- Lors d'un « accueil libre », le jeune peut venir et repartir librement sur ce temps (sauf avis contraire de la famille qui doit le préciser lors de l'inscription).

1.3 Les vendredis et week-ends

- Les horaires sont définis à l'avance en fonction du programme d'animation fait par les jeunes.

2. Inscriptions

- En ce qui concerne les : stages, projets, actions d'autofinancements et chantier loisirs, les jeunes sont tenus de s'engager du début jusqu'à la fin.
- Le jeune peut s'inscrire à la demi-journée et à la journée selon ses choix et la programmation.
- Le programme d'animation est établi par les jeunes pendant des temps spécifiques.

3. Responsabilité

- Durant le temps d'accueil où le jeune est présent dans la structure, il est sous la responsabilité de l'équipe pédagogique.
- Dans le cas d'un accueil libre, la responsabilité de l'animateur s'arrête au moment où le jeune quitte la structure.
- Un cahier de présence avec l'heure d'arrivée et l'heure de sortie du jeune doit permettre à l'animateur d'informer les familles ou les représentants légaux sur la présence ou non de leur enfant au sein de la structure. Le jeune est sous la responsabilité des tuteurs légaux dès lors qu'il quitte la Maison de la Gibauderie. Tout jeune est tenu d'informer un membre de l'équipe d'animation lorsqu'il quitte la structure.
- Aucun jeune ne sera autorisé à partir seul de la structure en cas d'activité en soirée (au-delà de 20h30).
- Lors de l'inscription, les parents ou tuteurs légaux précisent sur la fiche d'inscription si le jeune est autorisé à partir seul de la structure.

4. Repas

- Durant les vacances, les jeunes peuvent selon le planning :
 - Apporter leur pique-nique ou repas (en évitant les emballages et déchets plastiques),
 - Préparer un repas ensemble,
 - Manger à la restauration scolaire de l'école maternelle Evariste Galois. La facturation se fera directement par le service restauration de la mairie.
- Les goûters sont pris en charge par l'accueil de loisirs et sont établis par les jeunes et les enfants.
- Durant les vacances, les fruits sont achetés directement à un producteur de proximité.

5. Sorties

- L'inscription du jeune aux activités de l'accueil de loisirs, donc aux sorties, vaut autorisation de transport.
- Les sorties se font en bus de ville, en car, en minibus ou à pied.

- Lors des sorties en soirée ou d'action d'autofinancement, l'animatrice raccompagnera les jeunes à leur domicile sur Poitiers et dans un rayon de 5km, au-delà les parents sont tenus de récupérer les jeunes à la Maison de la Gibauderie.
- Pour les soirées organisées à la Maison de la Gibauderie les parents doivent venir chercher leur jeune.
- En cas de forte demande, l'animatrice jeunesse privilégiera les jeunes n'ayant pas participé aux précédentes sorties. Par conséquent certains jeunes ne pourront pas bénéficier de l'accueil ce jour-là.

6. Santé

- La fiche sanitaire du jeune est obligatoire.
- Si le jeune est sous traitement médicamenteux : une discussion préalable devra avoir lieu entre le représentant légal et la direction de l'accueil de loisirs sur la participation du jeune aux activités. Le traitement médicamenteux du jeune devra être fourni obligatoirement avec l'ordonnance originale de la prescription.
- PAI : Si le jeune bénéficie d'un Protocole d'Accueil Individuel au sein de l'école, un double devra être fournis à l'équipe d'animation.
- Seuls les animateurs titulaires du PSC1 sont habilités à effectuer les soins. Une traçabilité des soins est mise en place. (Cahier d'infirmierie)

7. Les règles au sein de Gibau'bouge

- Les prises et/ou ventes de produits illicites sont strictement interdites.
- Les consommations d'alcool, de tabac, de vapotage sont prohibées.
- Les violences physiques et/ou verbales seront sanctionnées.
- La participation aux tâches de la vie en collectivité est obligatoire.
- L'accueil de loisirs est un espace de projet où les jeunes sont acteurs de leurs loisirs, tout comportement néfaste à la vie du groupe, et/ou contraire au projet pédagogique sera rediscuté avec le jeune et sa famille.
- Tout manquement à l'une de ces règles et à la loi sera sanctionné et pourra aller jusqu'à l'exclusion définitive du jeune.

8. Information et communication

- L'animatrice jeunesse intervient régulièrement au sein du collège Clovis Pin et plus occasionnellement au lycée Camille Guérin. Dans ce cadre, elle rencontre les jeunes et les informe des projets en cours.
- Un programme d'activités pour les mercredis, vendredis et les vacances, sera mis à votre disposition à l'accueil de la Maison de la Gibauderie et sur son site web. Cette programmation peut être amenée à changer en cas d'aléa (mauvaise météo, annulation de réservations...).

ANNEXE 1 : CHARTE DES GOUTERS

Charte des goûters

Un bon goûter, c'est un goûter équilibré !

Dans un goûter équilibré, il faut des fruits !

On peut aussi mettre des produits laitiers et des féculents, mais pas trop !

Il faut éviter de mettre tout le temps la même chose, pas de chocolat en permanence !

La simplicité, ça prime avec qualité !

Les produits trop transformés sont souvent moins bons !

La commission goûter doit préparer le menu pour 5 goûters dans la semaine, en tenant compte du planning des 3 accueils : Les 3-5 ans, les 6-10 ans, et les 11-17 ans :	Un bon goûter, protège l'environnement :
Elle doit aussi s'occuper de commander et d'aller chercher les goûters si possible.	<ul style="list-style-type: none"> - Moins il y a d'emballage, moins il y a de pollution : Nous privilégierons donc les gros pots et les emballages collectifs, - Quand les produits viennent de moins loin, on utilise moins de carburant pour les faire venir.
Attention les produits frais doivent être vite mis au réfrigérateur ! Il faut aussi penser à la traçabilité des aliments :	<ul style="list-style-type: none"> - Nous privilégierons les circuits courts :